



Éditorial

Chères Tarnacoises, chers Tarnacois,

Avec une année 2020 plus que particulière, nous avons voté le budget en séance du 10 juillet, avec 6 mois d'exercice déjà réalisés...

Vous trouverez dans ce bulletin, le budget « principal » ainsi que celui de « l'eau et l'assainissement ». Pour la septième année consécutive, les impôts ne sont pas augmentés et le budget est équilibré et sain !

Malgré les contraintes liées au covid19, nous avons eu un bel été avec une fréquentation touristique exceptionnelle.

Nous avons pu profiter de nombreuses animations (expositions, concerts, cirque, ateliers...), et les festivités se sont poursuivies avec la journée, le 19 septembre, du souvenir d'Armand Gatti, résistant, écrivain et réfugié pendant la seconde guerre mondiale. Les différentes animations ont eu lieu dans le bourg et sur le site de la Berbeyrolle.

L'automne arrive et le coronavirus est toujours là. Continuons à être vigilants tout en restant positifs !

François BOURROUX

Bilan financier 2019

Le compte financier 2019 se résume par un résultat de l'exercice 2019 de +125 901,56€ et un résultat de clôture cumulé pour la section de fonctionnement qui s'élève à 597 762,35€ et à + 94 485,48€ pour la section d'investissement.

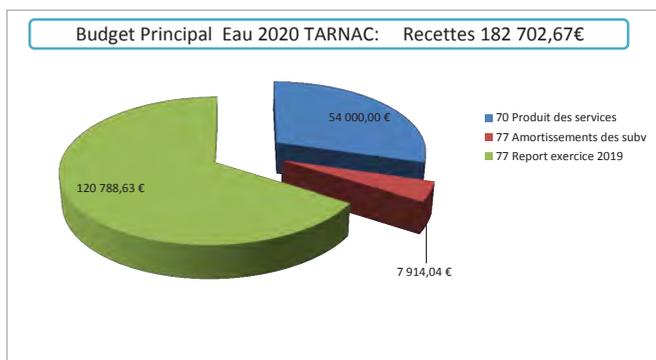
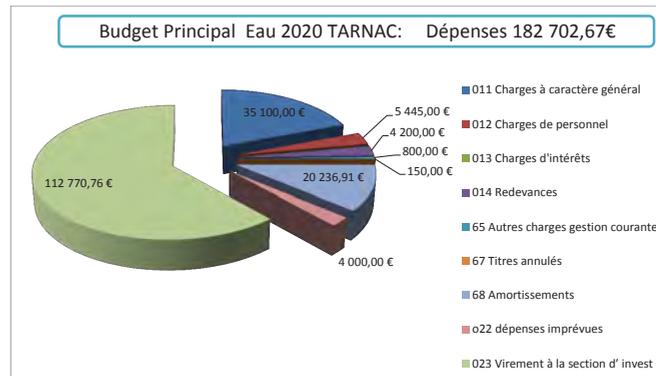
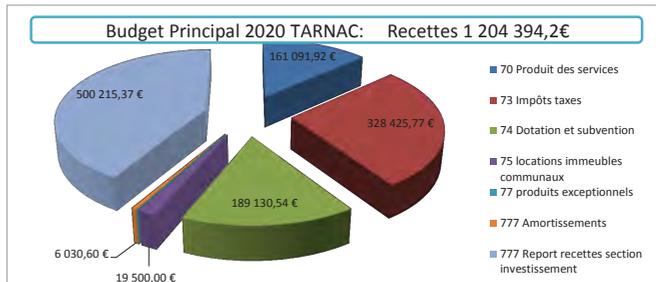
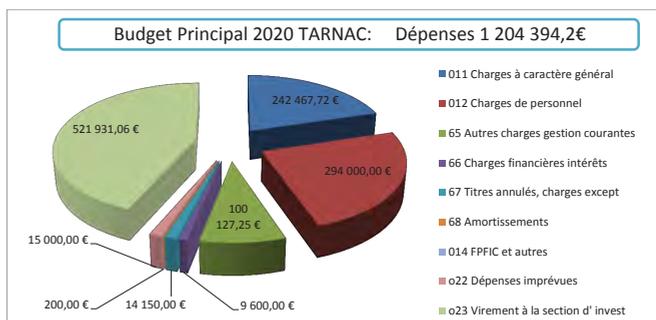
Pour le budget annexe « eau et assainissement », le résultat de clôture cumulé fonctionnement + investissement s'établit à 120 788,63€.

Budget 2020

Ces bons résultats financiers, obtenus grâce à une gestion rigoureuse et une recherche systématique de subventions, ont permis à la municipalité de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux et voter un budget 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement : 1 204 394,20€,
- section d'investissement : 1 279 224,23€.

Vous pouvez consulter ci-contre les éléments détaillés du budget 2020.



COVID

Un cas positif a été détecté à la maison communale. Cette personne a contacté la Mairie et s'est mise en quarantaine dans une habitation isolée, afin de ne faire prendre aucun risque aux usagers de l'établissement. Nous tenons à la remercier d'avoir prévenu immédiatement la mairie et de s'être isolée le jour même.

Vendredi 11 septembre, la municipalité a mis en place un dépistage sur la terrasse de la maison communale afin de prendre les précautions nécessaires pour les personnes qui auraient pu être en contact avec celle-ci. Les résultats au test sont tous négatifs.

Par ailleurs, une permanence tests PCR est ouverte à Bugeat, uniquement sur rendez-vous, ordonnance médicale obligatoire. Tel : 05 55 96 32 35.

Que deviennent nos ordures ?

• Avec le **tri** : c'est le **recyclage** !
Les poubelles issues du tri vont à Ussel puis vers des recycleurs (le verre part vers la fonderie Izon, le papier chez Paperec à Bordeaux, les emballages à Argentat pour un 1er tri puis vers un recycleur).
(À droite, des exemples de recyclage pour les « déchets plastiques ».)



• Sans le tri, pour les poubelles d'ordures ménagères, c'est **l'incinération** : tout ce qui n'est pas trié part à l'incinération. L'énergie produite sert à alimenter certains bâtiments publics d'Egletons. Mais il reste les **déchets ultimes** (= ce qui reste après incinération. Pour une tonne, il reste jusqu'à 305 kg de déchets ultimes).

• Les déchets ultimes vont à **l'enfouissement**. Qu'est que l'enfouissement ?
C'est un trou d'une superficie d'environ 8000m² et 21 mètres de profondeur. Le fond et les flancs sont recouverts d'une géomembrane (membrane étanche aux fluides). On y compacte 400 000 tonnes de déchets. Une fois la géomembrane refermée, le casier est recouvert d'une couche d'argile (1,50m) et équipé d'un système de captage des biogaz pour une éventuelle utilisation si exploitables. Des espèces végétales adaptées (racines peu profondes) sont plantées pour la réhabilitation paysagère du site. Rien d'autre ne peut être planté, cette terre restera inutilisable... Un autre casier sera ensuite creusé à proximité, et on y déposera d'autres déchets, ainsi de suite.

Le projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019) du lundi 24 septembre fixe de **nouvelles hausses de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicables à l'enfouissement et à l'incinération des déchets**. En contrepartie, il prévoit une baisse de la TVA pour les activités de recyclage et un allègement des charges des collectivités qui passeront en tarification incitative.

Extrait : <https://www.actu-environnement.com/>

Si vous ne voulez pas que votre taxe augmente, il est urgent de trier !!

Église



Nous tenons à remercier chaleureusement Han Schoenmakers et Iris Jumelet de s'être portés volontaires pour l'ouverture et la fermeture de notre église. Grâce à eux, elle est restée ouverte aux nombreux touristes présents cet été. De plus, l'église nécessite absolument d'être ventilée pour assainir l'intérieur tous les jours de l'année : **nous cherchons d'autres volontaires pour les aider dans cette tâche**. N'hésitez pas à vous manifester auprès de la Mairie.

Démarcheurs

La gendarmerie nous signale la présence de démarcheurs non habilités, pour la vente de gels hydro-alcooliques et masques. Soyez vigilants.

Bacs ordures ménagères

Nous vous rappelons que les bacs verts à votre disposition ne sont à utiliser **que pour les ordures ménagères** (sacs hermétiquement fermés). Les déchets verts, gravats, cartons, cageots doivent être emportés à la déchetterie de Bugeat.

Réunion des associations

La Commission Tourisme propose aux associations un **rendez-vous d'informations et d'échanges** afin d'établir un premier contact et définir un programme pour 2021. Si votre association souhaite y assister, merci d'envoyer avant le 15 novembre un mail à :

mairie.tarnac@orange.fr

objet : réunion associations.

Nous vous informerons de la date du rendez-vous.



École

La rentrée scolaire s'est déroulée dans une ambiance sereine et studieuse le mardi 1er septembre à l'école communale.

Solène Roby est la nouvelle institutrice de l'école de Tarnac. L'institutrice a pu, lors de la réunion d'information parents-enseignant, présenter son programme pour l'année scolaire. L'effectif est de 11 élèves.

Nous lui souhaitons une excellente année scolaire, ainsi qu'à tous les enfants et au personnel.



Sécheresse

Nous vous rappelons que l'arrêté n°2020-50 en date du 16 juillet 2020 est toujours en vigueur.

Economisons l'eau !



Stationnement dans le bourg



Nous avons pu remarquer que beaucoup de voitures sont stationnées Avenue de la Mairie sur le bord de la route ainsi qu'Avenue Briand. Certains stationnements sont gênants.

Nous vous rappelons que des parkings sont prévus à cet effet. La municipalité est en train d'étudier des solutions pour ces problèmes ainsi que pour les vitesses excessives dans le bourg.

Stop route de Javaud



La sortie de la cour de la salle des fêtes est réputée pour être dangereuse.

C'est dans ce but que l'équipe municipale précédente avait mis en place un stop avant cette sortie afin de faire arrêter les voitures descendant de Javaud.

Certains enfants viennent à vélo à l'école, c'est pourquoi nous demandons à chaque automobiliste de faire attention et de bien respecter ce stop pour la sécurité de tous et de nos enfants.

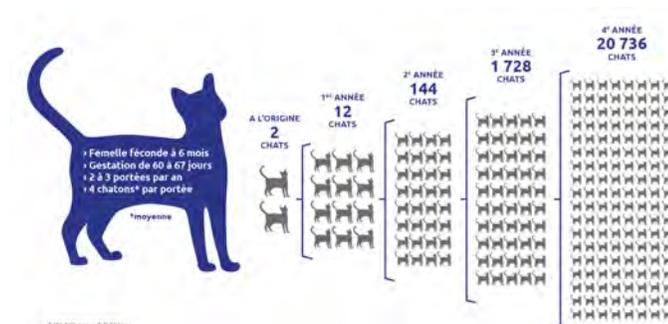
Boisement

La commune a délibéré favorablement pour adhérer à la réglementation des boisements mise en place par le Conseil départemental pour la période 2018-2028.

De ce fait, tout projet de semis, de plantation ou de replantation y compris les arbres d'alignement sur des terrains nus (prairie, lande, etc..) sont soumis à autorisation de la collectivité départementale (loi du 23 février 2005 sur le développement des territoriaux ruraux).

Il est rappelé que tous semis, toutes plantations ou replantations réalisés sans autorisation représentent une infraction dont les sanctions sont prévues aux articles R126-9 et R126-10 du code rural et de la pêche maritime.

Quelle solution pour les chats errants ?



La Mairie étudie une première solution pour gérer le sur-nombre des chats errants sur la commune. Tuer un chat est interdit par la loi et la personne encourt une première amende de 1500 euros, 3000 euros en cas de récidive et peut même encourir une peine de prison.

Une organisation de protection animale propose la stérilisation d'un certain nombre de ces félins. Pour cela, la création d'une association qui prendrait en charge le nourrissage est nécessaire. Si vous êtes intéressés pour aider cette association (faire un don, nourrissage, construire des cabanes...), déposez vos noms, adresse et téléphone dans l'urne « Association Arist'o Chats » au secrétariat de la Mairie, ou en envoyant un mail à association.aristochats@outlook.fr. Merci à tous les futurs bénévoles.

Nous vous rappelons que, si vous êtes propriétaires d'un animal, la stérilisation est une véritable solution au problème du surpeuplement. 90% des chats non-stérilisés sont contaminés par des maladies telles que la fiv, felv, etc, ce qui engendre des frais vétérinaires importants jusqu'à la fin de leur vie, d'où l'intérêt de la stérilisation pour éviter leur prolifération.

Problèmes de réseau

Cet été, nous avons subi beaucoup de coupures du réseau téléphonique. Nous vous informons que cela était dû au changement d'antenne pour le passage en 4G début septembre.

Animations d'été

L'été a été riche en événements musicaux, artistiques, sportifs, culturels...



Cette année encore, l'animation autour du plan d'eau a rencontré un vif succès. Nombreux étaient les baigneurs et les sportifs de tout âge qui ont participé aux activités Sport Nature : VTT, grimpe aux arbres, escalade, canoë, tir à l'arc, etc.

Ce fut une belle saison pour le camping : il a été complet une grande partie de l'été.

La fête de la St-Gilles s'est déroulée le dernier week end d'août dans une ambiance joyeuse malgré les règles sanitaires qui ont restreint les festivités. La fête s'est terminée par le magnifique traditionnel feu d'artifice sur le plan d'eau.



État civil

Décès :

Marius Banette, le 12/06/20 (EHPAD de Bugeat), 90 ans

René Courteix, le 18/06/20 (Le Monteil), 87 ans

Sébastien Desnoyer, le 23/06/20 (Tarnac), 52 ans

Brigitte Terracol, le 26/06/20 (Le Bosdevesy), 62 ans

Raymond Charial, le 03/09/20 (Chabannes), 87 ans

Pierre Lachaud, le 10/09/2020 (Lacombe), 94 ans

Mariages :

Louis Taithe et de Zuzenna Kowalczyk, le 10/08/20 (Clupeau)

Martin Wloszczowski et Julie Dubreuil, le 12/08/20 (Le Mazaloubaud)

Luc Jodet et Nettra Pan, le 20/08/20 (Orliac)

Abdoulaye Sow et de Solène Fenaux, le 12/09/20 (Orliac)

Expositions aux Petites Maisons

Trois expositions se sont succédé aux Petites Maisons. La première proposait aux visiteurs un voyage dans l'art abstrait. Cette exposition issue des collections FRAC Artothèque a rencontré un vif succès avec plus de 350 visiteurs.

L'association ARHA a ensuite proposé des oeuvres d'artistes tarnacois et limousin, et environ 170 touristes ont pu profiter et acheter des peintures, bijoux et personnages en chiffon.

Les photographies de Michel Vauquois ont rencontré un grand succès avec près de 200 passages.

Cet été a attiré de nombreux touristes de toute la France et c'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons constaté tout l'intérêt d'avoir une salle d'exposition comme les Petites Maisons.

Vidange du plan d'eau du 15 Septembre 2020



Le Mardi 15 Septembre a eu lieu la vidange du plan de l'Enclose. Ce n'est pas moins de 450 kg de poissons qui ont été attrapés et relâchés au Chammet. L'espèce la plus représentée est la carpe avec 300kg, viennent ensuite de beaux brochets, quelques belles tanches et énormément de perches communes de toutes tailles. Très peu de truites ont été récoltées.





Mise aux normes de l'étang

Comme vous avez pu le constater, les bassins de décantation et la pêcherie sont terminés.

La pêche du 15 septembre a permis de récupérer le poisson pour le relâcher au Chammet et de vidanger le plan d'eau en entier, pour achever le chantier de mise aux normes.

C'est avec beaucoup de nostalgie pour certains, que nous avons pu redécouvrir ce terrain asséché et retrouver l'ancien chemin du Mont oublié. De nombreux objets égarés sont réapparus. Retrouveront-ils leurs propriétaires ?

